

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND**

Séance du 21 novembre 2025, 20h

nbre de membres :

*afférents au conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 13*

13 Pour

Date de la convocation
17/11/2025

Date d'affichage
17/11/2025

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme DEMITRES Rolande ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à CHATILLON Tiphanie) ; M. SURGERE Clément (procuration donnée à DEMITRES Rolande).

Absents : M. DONIO Frédéric ; M. PAILLÉ Florent.

Secrétaire de séance : Mme MARIETTAZ Anne.

Objet de la délibération : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS 2025

Affaire n°49/2025

Madame le Maire rappelle la dissolution cette année de l'association Virieu Animations. Les membres ont fait don à la Commune du matériel et de l'argent restant sur le compte. La somme versée s'élève à 6 386,27 €.

Les membres de l'association avaient donné leur accord pour financer la moitié du projet « Harcèlement » qui a été mené par Théart & Co à l'école sur l'année 2024/2025 pour un montant de 2 535 €.

En arrondissant, et en déduisant le paiement réalisé pour ce projet, il reste la somme de 5 000€. Mme le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle pour 2025 aux associations ou assimilés qui ont organisé des manifestations sur la Commune.

Madame le Maire propose de répartir les subventions entre les associations comme suit :

Association	subvention
Anciens Combattants	250 €
FCV - Football Club de Virieu	250 €
Bibliothèque LA Clé Des Champs	250 €
Brass At Home	250 €
Chasse - Société Saint Hubert	250 €
Chorale Chorus	250 €
Club de Viriolans	250 €
La Croix Rouge	250 €
Gym Détente	250 €
L'Harmonie l'Arène	250 €

Association	subvention
Judo Club	250 €
Les Marionnettes de la Tour	250 €
Sou des Écoles	250 €
Sous Les Lauzes	250 €
Tennis Club	250 €
Union Sportive Bouliste	250 €
VRC - Virieu Rugby Club	250 €
Telldem	250 €
Coopérative Ecole	250 €
La Prène	250 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **VALIDE** le montant des subventions exceptionnelles 2025 attribuées aux associations comme mentionnées ci-dessus,
- **DIT** que les subventions seront imputées à l'article 65748,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous les documents en ce sens.

Fait et délibéré.

Mme le Maire,

Y. VALLIN.

